Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Je suis en arrêt maladie non indemnisé alors que j'ai travaillé 4

Par Nahlut

Bonjour,
Je viens vous demander votre aide.

Je suis actuellement au chômage depuis le 01/03/2019 après un contrat de stage de la fonction publique de 18 mois (du 01/09/2017 au 28/02/2019), ainsi que 9 mois en cdd (du 29/11/2016 au 31/08/2017) pour cette même structure. Avant cet emplois j'ai connu une autre période de chômage de 6 mois (du 01/05/2016 au 28/11/2016) après avoir travaillé 19 mois dans le privé (du 01/09/2014 au 30/04/2016).
Je suis indemnisé ARE au titre des droits que j'ai ouvert en travaillant dans le privé.

Depuis le 04/09/2019 je suis en arrêt maladie car ma grossesse ne se passe pas très bien.
L'assurance maladie refuse de me payer mes indemnités journalières car durant mon contrat de stage je n'ai pas cotisé chez eux.
J'ai contacté mon ancien employeur qui m'a dit que normalement c'était à eux de m'indemniser mais puisque pôle emplois me versais mon ARE j'avais perdu mes droits.
Pôle emplois me dit qu'ils m'ont indemnisé car c'est la loi et qu'ils sont tenu par une convention entre eux et mon ancien employeur de me verser mon ARE.

Enfin, la CPAM m'a informé que mes indemnités journalières pour mon congé maternité qui débute au mois de janvier seront à zéro pour les mêmes raisons.

Je n'ai donc plus de ressources du tout depuis le mois de septembre et je n'en aurait pas non plus pour accueillir ma fille entre janvier et mai.

Pouvez vous m'aider, j'ai l'impression de me faire profondément arnaquer par un vide juridique.

Merci de vos réponses